

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_A131-DE
Date de télétransmission : 22/07/2015
Date de réception préfecture : 22/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A131

OBJET : Ressources - Bâtiments - Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) pour les établissements recevant du public et les installations communautaires ouvertes au public - Validation de la demande d'approbation de l'agenda auprès du Préfet du Département des Bouches-du-Rhône

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHÉ Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Héléne – MALLIÉ Richard – MANCÉL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CALAFAT Roxane – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique – FRAUDIN Bernard – GIUSTI Michel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Jean-François CORNO donne lecture du rapport ci-joint.

02_8_01

CONSEIL DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Jean-François CORNO

Co-rapporteur : Martine CESARI

Politique publique : Ressources

Thématique : Bâtiments

Objet : Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) pour les Établissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public communautaires - Validation de la demande d'approbation de l'agenda auprès du Préfet du Département des Bouches-du-Rhône

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de valider la demande d'approbation, auprès du Préfet du Département des Bouches du Rhône, d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) qui engage la CPA pour la réalisation d'un programme pluriannuel de mise en conformité pour l'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) qui n'ont pas pu être rendus conformes avant le 1^{er} janvier 2015.

Exposé des motifs :

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose aux établissements publics et privés recevant du public d'être accessibles avant le 1^{er} janvier 2015.

L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoit la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), permettant de prolonger le délai au-delà de 2015.

Par décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014 les propriétaires ou exploitants d'Etablissements Recevant du Public (ERP) ou d'Installations Ouvertes au Public(IOP), qui ne seraient pas conformes sur le plan de l'accessibilité au 1er janvier 2015 ou qui ne pourraient pas obtenir une attestation de conformité transmise au Préfet du Département à la date du 1er mars 2015, doivent :

1. soit faire l'objet d'une déclaration au Préfet tenant lieu d'agenda d'accessibilité programmée "simplifié" dans le cas où l'ERP, non conforme au 31 décembre 2014, serait devenu conforme avant le 28 septembre 2015 après la réalisation de travaux ou parce qu'il répond aux nouvelles dispositions réglementaires sur l'accessibilité de l'arrêté du 8 décembre 2014
2. soit intégrer un Agenda d'Accessibilité Programmé dont la demande d'approbation doit être transmise au Préfet avant le 27 septembre 2015 et qui engage le propriétaire ou l'exploitant à la réalisation d'un programme pluriannuel de mise en conformité.

Par ailleurs, l'arrêté du 8 décembre 2014 fixe des nouvelles dispositions techniques à prendre en considération pour l'application du Code de la construction et de l'habitation, et du décret 2006-555 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP situés dans un cadre bâti existant et des IOP. Ces nouvelles dispositions réglementaires doivent s'appliquer aux travaux de mise en conformité pour l'accessibilité dans les ERP et IOP qui ne seraient pas conformes au 27 septembre 2015, soit pour les actions entrant dans l'Ad'Ap.

L'Ad'AP est un outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire des travaux permettant de poursuivre la dynamique au-delà du 1er janvier 2015. Il ne revêt pas un caractère obligatoire mais son application volontaire suspend, durant la durée de son élaboration, les sanctions prévues par l'article L 152-4 du CCH en cas de non-respect des règles d'accessibilité (amende de 42 000€ pour une personne physique et 225 000€ pour une personne morale pour non-accessibilité). En effet, en l'absence de démarche, tout ERP reste soumis à l'obligation d'accessibilité.

La demande d'approbation de l'agenda doit être transmise au Préfet du département dans lequel est implanté le siège de l'établissement public, soit celui des Bouches-du-Rhône, avant le 28 septembre 2015 et le préfet a 4 mois pour se prononcer.

L'entrée prochaine en métropole n'exonère pas la CPA de cette obligation de planification des travaux. Un avenant pourrait modifier si nécessaire l'agenda après cette échéance.

De durée variable selon le patrimoine concerné (3, 6 voire 9 ans), il comprend jusqu'à 3 périodes pluriannuelles de programmation et d'investissements. Le patrimoine de la CPA lui permet de disposer de 2 périodes de 3 ans, chaque année devant être une année « utile ».

Il convient de préciser que des sanctions administratives et financières sont prévues en cas de non-dépôt ou de retard de dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée (forfait de 5000€ pour la CPA). De même des sanctions sont prévues en cas d'absence ou de transmission erronée des documents de suivi prévus par les décrets (forfait de 2500€ à chaque manquement)

Il est annoncé qu'au terme de l'agenda, une sanction pécuniaire comprise entre 5 et 20 % du montant des travaux restant à réaliser pourrait être demandée (décret à paraître).

La concertation avec les associations de personnes handicapées s'est réalisée régulièrement depuis 2012 au sein de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité. En date du 10 juin 2015, la commission a émis un avis favorable sur le projet Ad'AP des bâtiments communautaires, objet du présent rapport.

La délibération de l'organe délibérant autorisant la présentation de la demande de validation de l'agenda est une pièce obligatoire du dossier à transmettre au Préfet.

Le présent rapport a donc pour objet de présenter d'une part, la situation sur le plan de l'accessibilité des ERP et IOP de la CPA, puis d'autre part, le projet de demande d'approbation auprès du Préfet du Département des Bouches-du-Rhône.

~~~

La CPA recense à la date du 1<sup>er</sup> juin 2015, **33 ERP et IOP** dont :

- . 1 ERP en 1<sup>ère</sup> catégorie
- . 6 ERP en 2<sup>ème</sup> catégorie
- . 7 ERP en 3<sup>ème</sup> catégorie
- . 8 ERP en 4<sup>ème</sup> catégorie
- . 8 ERP en 5<sup>ème</sup> catégorie
- . 1 ERP en 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> catégorie
- . 2 IOP

Certains établissements ont été mis à la disposition de la CPA par les communes membres de l'EPCI pour l'exercice de ses compétences, d'autres ont été construits par elle.

Ces 33 ERP et IOP à la charge aujourd'hui de la CPA se répartissent par nature comme suit :

- 17 piscines
- 1 stade sportif
- 6 bâtiments culturels
- 3 bâtiments d'enseignement
- 1 bâtiment administratif

- 2 bâtiments de transport
- 1 aire des gens du voyage
- 1 plan d'eau, espace extérieur d'animations sportives et 1 bâtiment d'accueil

Sur les 23 ERP et IOP existants au 1er janvier 2012, 20 établissements ont fait l'objet de diagnostics réalisés par des bureaux de contrôle conformément aux dispositions réglementaires à cette date et le bilan de ces diagnostics a été présenté à la commission intercommunale pour l'accessibilité le 26 janvier 2012 et la commission a pu échanger sur les critères de priorité de mise en accessibilité.

Ce bilan a permis d'apprécier l'importance et le contenu des différentes actions à entreprendre par la CPA pour la mise en conformité de ces ERP et IOP sachant que la majorité de ces actions ne pouvaient pas être entreprises isolément sans envisager des opérations de rénovation voire de restructuration complète de certains bâtiments. Il a donc fallu travailler à une programmation pluriannuelle de rénovation de ces établissements publics notamment pour les piscines qui représentent la majorité des ERP à la charge de la CPA.

D'autres actions de mise en conformité pour l'accessibilité devant accompagner des projets d'aménagement, il a fallu attendre de porter le contenu du programme de l'opération à la décision de l'exécutif de la CPA.

Parmi ces 33 ERP et IOP:

- 8 ERP (Musée Granet XX -Chapelle des Pénitents Blancs, Stade M David, Relais vélos gare SNCF, Gare Routière, Piscine du Jas de Rhodes, Piscine Guy Drut, Piscine V Dedieu, Patio du Bois d el'Aune) et 1 IOP (Aire des gens du voyage de Rives hautes) ont fait l'objet d'une attestation de conformité transmis au Préfet du Département des Bouches du Rhône, conformément au décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014.
- 2 seront rendus à la commune d'Aix-en-Provence à la date du 1er août 2015 ( salle et patio du Bois de l'Aune)
- 1 sera démolie en 2016 ( maternelle de l'Arbois)
- 1 sera fermé en septembre 2015 pour travaux de reconstruction (piscine R Guibert à Pertuis)

Il reste donc 20 bâtiments ERP et 1 IOP à mettre en conformité pour l'accessibilité :

- 2 ERP feront l'objet d'une déclaration au Préfet tenant lieu d'agenda d'accessibilité programmée "simplifié" car rendus accessibles entre le 1er janvier et le 27 septembre 2015 suite à des travaux en cours (Piscine de Cabriès et Musée Granet)

et

**- 18 bâtiments et 1 IOP qui doivent faire l'objet du projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée, objet de la présente délibération.**

Le projet de demande d'Ad'Ap porte ainsi sur plusieurs ERP et IOP avec des actions programmées (études et travaux) de 2015 à 2020 soit sur deux (2) périodes de 3 ans dont

un ERP du 1er groupe (ERP de 1ère catégorie) et pour un montant total de 44 510 200 € TTC.

La programmation dans le temps de ces actions inscrites dans le projet d'Ad'Ap telles qu'elles figurent en annexe 2, ci-jointe, a été établie en fonction des éléments suivants qu'il convient de présenter au Préfet du Département des Bouches-du-Rhône au moment du dépôt de la demande d'approbation de l'agenda :

- a - De l'importance des actions de mise en conformité au regard des différents types de handicaps et de l'écart entre le niveau d'accessibilité existant et le niveau réglementaire (exemple : le Grand Théâtre de Provence ouvert en 2007 pour un PC en 2004, le CCN ouvert en 2006)
  - b - De l'importance de l'établissement en termes de fréquentation ( certaines piscines ouvertes que l'été par exemple)
  - c - De la nécessité de fermer l'établissement et de la durée de fermeture pour la réalisation des travaux sachant que certains établissements ne peuvent pas être fermés tous sur une même période au regard de leur rayonnement et de leur bassin de vie (exemple : les piscines)
  - d - Du devenir incertain parfois de l'établissement et de son mode d'occupation ou de non-occupation temporaire (exemple : ENSAM la Malle)
- et enfin
- e - De la nécessité d'intégrer les actions de mise en conformité pour l'accessibilité à un projet de rénovation globale voire de restructuration complète de l'établissement, soit du fait de sa vétusté, soit du fait de l'importance des transformations à opérer pour une mise en conformité pour l'accessibilité, soit du fait des deux, c'est le cas pour de nombreuses piscines communautaires (exemple : Piscine Y blanc à Aix-en-Provence, Piscine de Lambesc, Piscine Plein ciel à Aix-en-Provence, piscine du Liourat à Vitrolles, piscine des Hermes à Vitrolles, piscine R Guibert à Pertuis)
  - f - Des projets de construction d'un nouvel équipement de "remplacement" (exemple : Centre de Formation des Apprentis) ou de projets de transformation (exemple : Hotel de Boadès, CCN)
  - g - De lisser dans le temps le financement des travaux de coûts importants

Les dépenses correspondantes réparties par année, selon l'annexe 1 ci-jointe, sont pour certaines déjà inscrites au budget d'investissement de 2015, d'autres devront l'être au Budget Primitif de 2016 et 2017 sachant que les quatre (4) opérations majeures (CCN, piscine Y Blanc, piscine plein ciel, piscine de Lambesc) totalisant un montant d'investissement de 37 011 200 € TTC, soit 83 % des investissements à consacrer, ont déjà fait l'objet de la mise en place d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements (AP/CP) par délibérations du Conseil communautaire.

Les actions restantes à financer et programmées en 2019 et 2020 concernent des bâtiments dont le devenir restera à définir d'ici cette date.

Enfin, ne rentrent pas dans le projet d'agenda, la piscine René Guibert à Pertuis et la maternelle de l'Arbois, la première étant fermée à partir de septembre 2015 pour travaux de reconstruction totale, la seconde étant démolie au plus tard en 2017.

L'ensemble de ces éléments sus-présentés constituent la demande d'Agenda d'accessibilité Programmée que la CPA s'engage à réaliser sous réserve qu'il soit approuvé par le Préfet.

Une fois approuvé, l'Ad'Ap doit faire l'objet d'un suivi de mise en œuvre obligatoire à faire connaître au Préfet à la fin de la première année ainsi qu'un bilan d'étape à mi-parcours avec la transmission des attestations d'achèvement des travaux et de conformité pour l'accessibilité établies par un contrôleur technique agréé. L'absence de transmission des documents de suivi et des attestations est également sanctionnée par une amende de 1 500€ à 2 500€ par ERP selon leur catégorie.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

VU l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

VU le décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

VU le décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation, relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n°2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L.111-7-5 et L.122-1 du code de la construction et de l'habitation ;

VU l'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;

VU l'avis de la Commission intercommunale pour l'accessibilité en date du 10 juin 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 10 juillet 2015 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) tel qu'il vient d'être exposé ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à présenter au Préfet du Département des Bouches-du-Rhône la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée comprenant les éléments sus-exposés et contenus dans les annexes 1 et 2 ci-jointes ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires au financement des actions de mise en conformité (études et travaux) selon cet Ad'Ap seront mis en place aux budgets d'investissement de la CPA ;

ANNEXE 1 PROJET D'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (Ad'ap) juillet 2015

| Désignation, nom de l'équipement | Commune d'implantation | Département      | Classement ERP actuel | Date prévisionnelle du début des actions de mise en conformité | Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en conformité | Estimation financière de la mise en accessibilité ou coût d'op car indissociable € TTC | Répartition de l'estimation financière par année |           |           |            |            | Autres éléments de l'Ad'ap |
|----------------------------------|------------------------|------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------|-----------|------------|------------|----------------------------|
|                                  |                        |                  |                       |                                                                |                                                                        |                                                                                        | 2015                                             | 2016      | 2017      | 2018       | 2019       | 2020                       |
| SP_PISCINE_JEAN_PIERRE_MORE      | Puy Ste Réparate       | Bouches du Rhône | 43 ème                | 1 er trimestre 2015                                            | 4ème trimestre 2015                                                    | 27 600                                                                                 | 27 600                                           |           |           |            |            |                            |
| SP_PISCINE_DES_HERMES            | Vitrolles              | Bouches du Rhône | 4 ème                 | 1 er trimestre 2015                                            | 4ème trimestre 2015                                                    | 30 000                                                                                 | 30 000                                           |           |           |            |            |                            |
| CU_GRAND_THEATRE_DE_PROVENCE     | Aix en Provence        | Bouches du Rhône | 1 er                  | 1 er trimestre 2015                                            | 4 ème trimestre 2015                                                   | 80 000                                                                                 | 80 000                                           |           |           |            |            |                            |
| SP_PISCINE_CANETONS              | Les Pennes Mirabeau    | Bouches du Rhône | 4ème                  | 2ème trimestre 2015                                            | 1er trimestre 2016                                                     | 20 000                                                                                 | 10 000                                           | 10 000    |           |            |            |                            |
| SP_PISCINE_ALEX_JANY             | Vitrolles              | Bouches du Rhône | 3 ème                 | 1er trimestre 2015                                             | 2 ème trimestre 2016                                                   | 50 000                                                                                 | 20 000                                           | 30 000    |           |            |            |                            |
| SP_PISCINE_CLAUDE_BOLLET         | Aix en Provence        | Bouches du Rhône | 3 ème                 | 1er trimestre 2015                                             | 1er trimestre 2016                                                     | 80 000                                                                                 | 60 000                                           | 20 000    |           |            |            |                            |
| SP_PISCINE_DE_TRETS              | Trets                  | Bouches du Rhône | 3 ème                 | 1er trimestre 2015                                             | 2 ème trimestre 2016                                                   | 110 000                                                                                | 75 000                                           | 35 000    |           |            |            |                            |
| AD_HOTEL_DE_BOADES               | Aix en Provence        | Bouches du Rhône | 5 ème                 | 1er trimestre 2015                                             | 2ème trimestre 2016                                                    | 250 000                                                                                | 125 000                                          | 125 000   |           |            |            |                            |
| EC_ENSAM_LA_MALLE                | Bouc Bel Air           | Bouches du Rhône | 4 ème                 | 4ème trimestre 2016                                            | 4ème trimestre 2016                                                    | 90 000                                                                                 |                                                  | 90 000    |           |            |            |                            |
| CU_CCN                           | Aix en Provence        | Bouches du Rhône | 2 ème                 | 2ème trimestre 2015                                            | 4ème trimestre 2016                                                    | 1 800 000                                                                              | 537 716                                          | 900 000   | 362 284   |            |            |                            |
| SP_PISCINE_DE_GARDANNE           | Gardanne               | Bouches du Rhône | 2 ème                 | 4ème trimestre 2016                                            | 1er trimestre 2017                                                     | 101 400                                                                                | 0                                                | 50 000    | 51 400    |            |            |                            |
| SP_LAC_DE_Peyrolles              | Peyrolles              | Bouches du Rhône | IOP et ERP 5 ème      | 4ème trimestre 2016                                            | 2 ème trimestre 2017                                                   | 150 000                                                                                |                                                  | 75 000    | 75 000    |            |            |                            |
| SP_PISCINE_DE_LAMBESC            | Lambesc                | Bouches du Rhône | 4 ème                 | 3ème trimestre 2015                                            | 4 ème trimestre 2019                                                   | 11 400 000                                                                             | 50 000                                           | 250 000   | 1 000 000 | 4 000 000  | 6 100 000  |                            |
| SP_PISCINE_PLEIN_CIEL            | Aix en Provence        | Bouches du Rhône | 3 ème                 | 1 ème trimestre 2015                                           | 4ème trimestre 2018                                                    | 4 411 200                                                                              | 79 194                                           | 300 000   | 2 000 000 | 2 000 000  | 32 006     |                            |
| SP_PISCINE_YVES_BLANC            | Aix en Provence        | Bouches du Rhône | 2 ème                 | 1 er trimestre 2016                                            | 4ème trimestre 2019                                                    | 21 200 000                                                                             | 205 997                                          | 1 500 000 | 4 000 000 | 9 000 000  | 5 541 979  | 952 024                    |
| ES_CFA                           | Aix en Provence        | Bouches du Rhône | 3 ème                 | 1er trimestre 2019                                             | 4 ème trimestre 2019                                                   | 210 000                                                                                |                                                  |           |           |            | 210 000    |                            |
| SP_PISCINE_DU_VAL_DE_L'ARC       | Aix en Provence        | Bouches du Rhône | 5 ème                 | 1er trimestre 2019                                             | 4ème trimestre 2020                                                    | 1 500 000                                                                              |                                                  |           |           |            | 100 000    | 1 400 000                  |
| SP_PISCINE_DU_LIOURAT            | Vitrolles              | Bouches du Rhône | 4 ème                 | 1er trimestre 2019                                             | 4ème trimestre 2020                                                    | 3 000 000                                                                              |                                                  |           |           |            | 250 000    | 2 250 000                  |
| SP_PISCINE_RENE_GUIBERT          | Pertuis                | Vaucluse         | 4 ème                 | 1 er trimestre 2015                                            | 4 ème trimestre 2017                                                   |                                                                                        |                                                  |           |           |            |            | Fermée fin 2015            |
| ES_MATERNELLE_DE_L'ARBOIS        | Aix en Provence        | Bouches du Rhône | 5 ème                 | 4 ème trimestre 2019                                           | 4 ème trimestre 2019                                                   |                                                                                        |                                                  |           |           |            |            | Démolie en 2017            |
| TOTAUX                           |                        |                  |                       |                                                                |                                                                        | 44 510 200                                                                             | 1 300 507                                        | 3 385 000 | 7 488 684 | 15 000 000 | 12 233 985 | 4 602 024                  |

**PROJET D'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (Ad'Ap) - Programmation calendaire des actions - Etudes et travaux (juillet 2015)**

Page 1

**OBJET : Ressources - Bâtiments - Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) pour les établissements recevant du public et les installations communautaires ouvertes au public - Validation de la demande d'approbation de l'agenda auprès du Préfet du Département des Bouches-du-Rhône**

Vote sur le rapport

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Inscrits                     | 89 |
| Votants                      | 82 |
| Abstentions                  | 0  |
| Blancs et nuls               | 0  |
| Suffrages exprimés           | 82 |
| Majorité absolue             | 42 |
| Pour                         | 82 |
| Contre                       | 0  |
| Ne prennent pas part au vote | 0  |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

20 JUL. 2015